



Site FR7210078 (ZPS)
Champ de tir du Poteau
Site FR7200723 (ZSC)
Champ de tir de Captieux



Projet de valorisation forestière et de sécurisation DFCI

Contexte

Comme suite à la réunion du 11 septembre 2014 à Bordeaux, sur le thème de la problématique des pare-feu des camps militaires français, il a été souhaité de fixer des objectifs de développement de l'étude menée en 2012 sur le camp du Poteau. Un comité restreint de suivi (CRES) consacré aux pare-feu s'est tenu le 23 octobre 2014 au CTPEC. Il a été notamment évoqué la nécessité de réfléchir à la réduction de la combustibilité des peuplements situés en bordure du périmètre.

Ce projet répond en tous points aux objectifs définis lors de ces réunions.

Problématique

Les parcelles concernées sont situées dans la zone air/sol, accessible en l'absence de tirs sur le camp. De plus, la suspicion de présence d'une ceinture de mines en périphérie constitue une préoccupation pour la gestion du site, et des réflexions sont tenues depuis plusieurs années à ce propos.

Des contacts et tournées sur le terrain ont été organisés avec le GRIN (Nedex) afin de trouver une solution permettant d'améliorer la sécurisation DFCI des boisements situés à proximité du périmètre.

Plusieurs axes sont proposés :

- 1) sécurisation des travaux forestiers en isolant la partie à exploiter de toute zone potentiellement minée,
- 2) optimisation de l'efficacité des pare-feu du camp en limitant la combustibilité de la végétation les bordant,
- 3) sécurisation des peuplements forestiers en y effectuant des éclaircies, et en prenant des dispositions pour réduire le risque d'incendies.

Enfin, il est nécessaire pour cette opération d'établir un **plan de prévention** : le document présent est destiné à appuyer la demande d'élaboration de ce plan, avec comme objectif de pouvoir commencer une première phase de travaux en avril 2015.

Localisation de l'opération

Elle se situe dans la partie nord du camp, à l'ouest du lieu-dit « Bizot », et de part et d'autre du « canal nord ». Environ 80 hectares de peuplements forestiers sont concernés.



Travaux à engager

Le plan joint permet de situer les travaux par catégorie.

On notera que pour les pare-feu à créer ou à réhabiliter, ils devront pouvoir constituer des chemins de circulation et d'accès, tant pour les travaux forestiers que pour la sécurité DFCI.

Travaux de création de pare-feu

Les pare-feu sont à dimensionner à une largeur moyenne de 8 m. Un premier travail d'exploitation est à réaliser, et sera suivi d'un broyage avec un engin lourd. A noter qu'il n'est pas envisageable de dessoucher, car ce travail déclencherait une expertise pyrotechnique rendue obligatoire par le plan de prévention dès que l'on descend à plus de 20 cm de profondeur dans le sol.

Pour le pare-feu nord, il sera situé à distance de la ceinture potentielle de mines, et sera installé en concertation avec les Nedex. La largeur « suspecte » est de l'ordre de 30 m depuis le pare-feu périmétral, mais des piquets sont encore visibles sur le terrain, ce qui permet de bien localiser la partie potentiellement dangereuse.

Matériel requis : tête abatteuse et débardeur forestier pour



Piquet avec restes de fil de fer barbelé, délimitant la "ceinture de mines"



Pare-feu au nord du canal : la végétation est généralement assez basse, mais un broyage permettra par ailleurs de mieux stabiliser le sol

l'exploitation des arbres ; broyeur forestier pour la finition.

Environ 2000 m sont à créer au nord du canal et 2550 m au sud, ce qui représente environ **4 hectares** de broyage.

Travaux de fauche de pare-feu existants

Un certain nombre de pare-feu ou de lignes ouvertes par

le passé sont à broyer afin de réhabiliter ces pare-feu.

Le but consistera ici à éviter tout travail du sol, mais à réaliser un broyage ou une fauche rendant le pare-feu circulaire. La largeur moyenne de ces pare-feu est fixée à 10 m, pour un linéaire de 3200 m, soit **3,2 ha**.

Travaux d'accessibilité

Le canal nord n'est pas franchissable actuellement, et l'on propose, comme cela a été fait anciennement dans le prolongement d'autres rues, et plus récemment au niveau de la rue 4, de créer des seuils formant un passage à gué pour les engins d'exploitation et éventuellement pour les véhicules des pompiers. Tout en facilitant l'exploitation cela permettra d'améliorer la sécurité DFCI et notamment l'accessibilité (durant la période estivale).



Précisons ici que le sable sera pris sur le pare-feu, qui constitue une zone « sécurisée » du point de vue pyrotechnique, et au sein de laquelle les restrictions liées aux déblais sont moins importantes.

Les gués seront à placer à l'ouest de l'axe des rues et des fossés, afin de maintenir en hiver les eaux résiduelles des fossés bordiers.

Le travail sera fait en poussant les bourrelets existants situés en général côté est de l'axe des rues sur le pare-feu. Sur le schéma, nous avons positionné des flèches indicatives pour le sens du remblai à effectuer.

Matériel : chargeur et pelle mécanique.

Estimation : **1 jour** de pelle mécanique, **deux jours** de chargeur.

Travaux de réhabilitation des accotements et pare-feu bordiers

Les rues 7, 8 et 9 ne sont plus entretenues, et leur dispositif pare-feu n'est plus efficace.

Nous proposons, à hauteur des parcelles forestières, de les réhabiliter, ce qui passera par :

- le broyage des accotements, parfois envahis par de la végétation haute,
- le broyage des pare-feu bordiers, eux aussi envahis par la végétation,
- la création d'une aire de retournement des engins de transport du bois, au bout des rues,
- la création de places de dépôt à cheval sur les fossés, par un travail léger de nivellement qui permettra par ailleurs de régler le niveau des fossés sur celui des accotements (en général à -0,5 m environ du niveau de la chaussée).

- parallèlement à ce travail, des gués seront faits sur les fossés pour pouvoir débarder les bois (et accéder le cas échéant aux parcelles).

Le linéaire concerné est de **2100 m**, nous prendrons pour simplifier :

- accotements de 4 m, soit environ **1,5 ha** de broyage,
- pare-feu bordiers de 6 m soit environ **2,5 ha** de broyage
- travail de nivellement : **deux jours** de pelle mécanique, **quatre jours** de chargeur.

Travaux sylvicoles

Technique d'exploitation préconisée



Afin de mieux les définir, nous ferons une courte description des peuplements.

Il s'agit de futaie régulière de pin maritime, issue de régénération naturelle favorisée par un incendie qui aurait eu lieu vers 1987. Nous estimons en effet l'âge du peuplement à 25 ans (en 2014).

Les peuplements sont denses, jamais éclaircis, seule une « éclaircie naturelle » s'est faite, laissant au sol de nombreuses tiges.

La végétation au sol est la plupart du temps peu dense et élevée, du fait de la densité des bois.

Quelques zones sont plus claires, et dans les parcelles au sud, on note plus de verse qu'au nord.

La difficulté de l'exploitation tient au fait que l'on ne doit pas ouvrir brutalement le peuplement, pour le ramener à une densité « normale » correspondant à son âge.

Si on comprend les petites tiges de moins de 10 cm, la densité estimée est supérieure à 3000 tiges/ha. On ne devra donc pas descendre en-dessous de 1000 tiges hectares pour cette « première éclaircie » (il s'agit d'une surface en plein et non en prenant en compte les cloisonnements ...).



Mais cette norme est difficile à évaluer sur le terrain, du fait de la relative irrégularité des peuplements et de la disparité des diamètres. On peut considérer qu'en enlevant tous les diamètres inférieurs à 10 cm et au moins 80 % des diamètres inférieurs à 15 cm, on devrait obtenir un résultat satisfaisant. Le diamètre moyen des dominants est faible, d'environ 20 cm.

Sur la méthode d'exploitation, l'idéal serait de ne pas cloisonner, mais la mécanisation rend délicate cette option. On devrait donc nécessairement cloisonner à 4 m, sans recherche de « ligne droite » pour se donner la possibilité de conserver les plus beaux pins. La largeur de la bande de pins pourra de ce fait dépasser les 6 m.

Enfin, il conviendra de se fixer comme objectif de repasser quatre années après l'éclaircie, pour rattraper progressivement la densité.

Parcelles concernées, estimation des surfaces

La parcelle la plus au nord est la n° 2205, dont la surface aménagement est d'environ 99 ha. . La surface concernée, déduction faite des zones exclues et pare-feu, est d'environ 35 ha. L'estimation des volumes est délicate à effectuer, du fait notamment de la faiblesse des diamètres, mais on peut s'attendre, compte tenu de la densité et des coupes rases à faire (pare-feu) à un volume moyen/ha de 50 m³, soit 1700 m³.

Au sud, la parcelle 2215a a une contenance de 16,5 ha, et la 2215b de 19 ha, soit encore 35 ha, avec les mêmes caractéristiques de peuplements.

Au total on pourrait escompter pour cette phase de réhabilitation un volume de plus de 3000 m³.

Documentation :

Les éléments (rapports d'études, synthèses des travaux ...) sont sur le site Internet : <http://camppoteau-aquitaine.n2000.fr/>

L'étude sur les pare-feu se trouve sur cette page : <http://camppoteau-aquitaine.n2000.fr/sites-natura-2000-du-camp-du-poteau/animations-etudes-et-rapports>

Le chargé de mission Natura 2000
Gilles Granereau

1237 chemin d'Aymont, 40350 POUILLON – 05 58 98 27 82 – 06 13 81 60 36 – gilles.granereau@onf.fr